

**ELEVES ENTRANT EN CLASSE DE 5^{ème} GENERALE ET SEGPA POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2023-2024**

**Objet : ORGANISATION RETOURS DES MANUELS SCOLAIRES et
REINSCRIPTIONS**

RETOUR DES MANUELS SCOLAIRES :

Le retour des manuels scolaires se déroulera en 2 étapes : le Pointage des livres puis le dépôt en salle B3. Il se fera par classe selon le calendrier et les modalités suivantes :

Date	Classes 2022 - 2023	Pointage		Dépôts salle B3
		Horaires	Professeur / Salle	
vendredi 23 juin 2023	6 ^{ème} 2	7H30 – 8H00	Mme MARQUISE	8H00 - 8H30
	6 ^{ème} 3	8H00 - 8H30	Mme GRADUEL	8H30 – 9H00
	6 ^{ème} 4	8H30 – 9H00	Mme JEAN-BAPTISTE	9H00 – 9H30
	6 ^{ème} 5	9H00 – 9H30	M TIAN SO PO	9H30 – 10H00

Principal
M. Dominique
MONTLOUIS-
FÉLICITÉ

Principal adjoint
M. Thierry AVRILA

Gestionnaire
Mme Guylène
DORNADIN

**Directeur de
SEGPA**
Mme Gervaise
VERDAN

**Conseillères
Principales
d'Éducation**
Mme Gaëlle
EUDORCAIT
Mme Nicole
DUMONT-MONNET

- **Les élèves sont en tenue réglementaire** munis de leurs livres, de leur carnet de correspondance et d'un nécessaire pour écrire.
- Avant la venue au collège chacun veillera à avoir le nombre exact de manuels scolaires en se référant à la page 38 du carnet de correspondance.
- Tout manuel non remis devra être remboursé au service d'intendance soit par chèque à l'ordre de « agent comptable du collège Perrinon » ou en espèces.
- Les élèves doivent impérativement respecter les horaires indiqués et seront libérés à l'issue de la remise de leurs manuels scolaires.

REINSCRIPTIONS :

Les réinscriptions des élèves entrants en classe de 5^{ème} générale et SEGPA pour l'année scolaire 2023-2024 se feront le :

Vendredi 23 juin 2023 de 11h00 à 16h00

Selon les modalités suivantes :

- **La réinscription se fera par un seul responsable légal muni de sa pièce d'identité** (pas de frère, sœur, grands-parents...).
- Avant la réinscription auprès du service de vie scolaire le responsable légal s'assurera d'être en règle avec le service de gestion
- Le responsable légal se présentera en vie scolaire, afin de signer les fiches de renseignements et ramener les pièces demandées
- **Aucune photocopie ne pourra être faite par le collège.**

Liste des pièces à fournir :

- ✓ Le carnet de correspondance année scolaire 2022-2023
- ✓ Quitus à récupérer au service d'intendance
- ✓ 4 photos d'identité récentes avec le nom et le prénom de l'enfant écrits au verso
- ✓ Attestation d'assurance (fortement conseillé)
- ✓ Relevé d'identité bancaire du responsable légal (obligatoire)
- ✓ En cas de changement d'adresse : la photocopie du justificatif d'adresse
- ✓ La feuille de demande d'option facultative

**Le respect le plus strict du calendrier et des horaires est demandé.
En cas de difficulté contacter le service de vie scolaire au 0596 72 52 31**